

Annexe 2 – Présentation PowerPoint du Dr. Georges S. Zouain

Le patrimoine libanais au regard des conventions et pratiques internationales

Quel patrimoine ? Le patrimoine est devenu multiple

- Matériel et immeuble
- Monumental et vernaculaire
- Urbain et rural
- Archéologique et historique
- Monument isolé et trame
- Paysage culturel
- Public et privé

Quelles conventions et quelles pratiques ?

- La convention de l'Unesco de 1972
- Les pratiques en Europe
- De protection
- D'usage

Le patrimoine mondial du Liban

- Cinq sites : Anjar, Baalbeck, Byblos, Tyr, Wadi Qadisha et les Cèdres

Anjar

Cité
Omeyyade



Baalbeck

Archéologique
monumental

Musée de site



Byblos

Archéologique
& urbain



Tyr

Archéologique
& urbain



Wadi Qadisha

Paysage
culturel



L'autre patrimoine

Le bâti historique



L'architecture vernaculaire



Le patrimoine privé protégé



La trame urbaine



Le monument historique



Le patrimoine habité



L'architecture du 20e siècle

